

Pour votre gouverne, honorables sénateurs, la majeure partie du projet de loi S-8 est demeurée inchangée. Les divers groupes représentant l'industrie, les environnementalistes et autres parties concernées ont donné leur appui pour que cette mesure législative aille de l'avant. La raison d'être de ce projet de loi est de faire en sorte que la réglementation canadienne visant le contrôle des émissions et la sécurité des véhicules automobiles soit plus efficace d'ici à la fin du siècle et au-delà.

Par conséquent, honorables sénateurs, j'aimerais demander que le projet de loi modifié soit accepté une fois pour toutes tel que renvoyé par l'autre endroit de façon à ce qu'on puisse passer à l'étape suivante, c'est-à-dire à la mise à jour du règlement de façon à renforcer la sécurité des voyageurs canadiens.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, je remercie infiniment le sénateur de son explication. Comme je l'ai dit avant son intervention, nous sommes d'avis que le dossier devrait être renvoyé au comité. En d'autres termes, conformément à la pratique, les nouveaux amendements devraient être étudiés en comité pour voir en quoi ils touchent les autres aspects du projet de loi. Notre Chambre n'est pas en mesure de le faire correctement.

Mais nous sommes aux prises avec un léger problème de procédure étant donné que la motion propose l'adoption. Si nous pouvions modifier la motion, et si mon ami est d'accord et qu'il est prêt à renvoyer le projet de loi au comité, nous n'y voyons aucun problème.

Le sénateur Murray: On pourrait retirer la motion avec consentement.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Au lieu d'amender la motion, nous consentons à son retrait.

RETRAIT DE LA MOTION D'ADOPTION DES AMENDEMENTS DES COMMUNES

L'honorable Donald H. Oliver: Avec la permission des sénateurs, je voudrais retirer cette motion.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Nous le permettons.

(La motion est retirée.)

RENOI AU COMITÉ

Le sénateur Oliver: Honorables sénateurs, je propose que le projet de loi S-8, Loi sur la sécurité automobile, modifié par la Chambre des communes, soit renvoyé maintenant au Comité sénatorial permanent des transports et des communications pour qu'il en fasse une étude approfondie.

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Afin d'étudier les amendements, oui.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson, que le projet de loi S-8, modifié par la Chambre des communes, soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Est-ce le Comité des transports et des communications ou le Comité des affaires juridiques?

Le sénateur Frith: Le Comité des transports et des communications.

Le sénateur Molgat: Oui, très bien.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Le sénateur Murray: Il s'agit du message.

Le sénateur Frith: Ce devrait être le message.

Le sénateur Molgat: Lorsque nous avons été saisis du projet de loi la fois précédente, c'était le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, et non pas le Comité des transports et des communications, qui l'a étudié. Je ne vois cependant pas d'objection, pourvu qu'un comité l'étudie.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, nous en tenons-nous à la motion portant renvoi de la teneur du projet de loi au Comité des transports et des communications?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion du sénateur Oliver, le projet de loi modifié est renvoyé au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.)